

PARC EN COURS

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse accompagne et expérimente avec les communes la transformation des cours d'écoles

Appel à candidatures auprès des communes du PNR



Près de **40% des 105 cours d'écoles** sur le territoire du PNR sont **imperméabilisées à plus de 80% de leur surface**.

Le PNR lance donc un appel à candidatures auprès des communes du Parc qui souhaiteraient s'engager dans un projet de déminéralisation de leur(s) cour(s) d'écoles.

RÉAMÉNAGER LA COUR D'ÉCOLE AVEC LE PNR : S'ENGAGER VERS...

UNE COUR ADAPTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



- Limiter les grands espaces d'asphalte inadaptés lors des fortes chaleurs Gérer les **eaux pluviales** sur site
- Favoriser **la flore et la faune locales** (oiseaux, insectes, petits mammifères, plantes locales...) avec des **surfaces végétalisées accessibles aux enfants**
- **Privilégier les plantations d'arbres** pour créer de l'ombrage plutôt que des solutions en «dur»

DES ESPACES POUR CHACUN



- Créer des cours adaptées à toutes et tous, intégrant des zones de calme, de jeux, de découverte
- Favoriser le bien être des enfants
- Encourager l'apprentissage en extérieur

DES AMÉNAGEMENTS SOBRES ET DURABLES



- Répondre aux enjeux de sobriété écologique, énergétique et économique grâce l'**utilisation de matériaux bruts et issus du réemploi**
- Créer des **aménagements simples**, librement appropriables et **support d'imaginaire** pour les enfants

QUELS PROJETS SERONT ACCOMPAGNÉS PAR LE PNR ?

En vous portant candidate, vous affirmez simplement une **volonté conjointe entre la collectivité et l'équipe pédagogique** de vous engager dans le réaménagement de votre cour d'école, mais vous n'avez pas besoin d'avoir déjà un projet défini : au contraire **l'accompagnement proposé par le PNR vous permettra de définir le projet, la manière de le réaliser et le budget associé.**



QUEL ACCOMPAGNEMENT PROPOSE LE PNR SI LA COMMUNE EST CHOISIE ?

Le PNR sélectionnera trois communes et prendra en charge :

- La réalisation d'un diagnostic rapide de la cour, qui comprendra une réunion collective avec les élus, l'équipe enseignante et périscolaire, les services techniques pour identifier les problématiques de la cour d'école, ses usages et ainsi mieux calibrer les attentes et le projet demandé.
- La rédaction d'un cahier des charges pour une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un paysagiste concepteur et d'un bureau d'études VRD/hydraulique pour que la commune puisse bénéficier d'un projet conçu sur mesure. La mission demandée pourra être de plusieurs types (esquisse de projet avec pré-chiffrage, Avant-projet détaillé avec chiffrage affiné, mission de maîtrise d'œuvre complète jusqu'au suivi et la réception de travaux). Le PNR et les communes choisiront l'équipe de maîtrise d'œuvre collégalement.
- Le financement de l'intervention de cette équipe de maîtrise d'œuvre à hauteur de 80%.
- Le suivi de l'étude de maîtrise d'œuvre avec la commune jusqu'à la réalisation des travaux.
- La réalisation d'une intervention pédagogique auprès des enfants de l'école pour les sensibiliser aux questions de changement climatique, biodiversité et gestion de l'eau afin qu'ils appréhendent les enjeux de l'aménagement de leur cour d'école.

A QUOI S'ENGAGENT LA COMMUNE ET L'ÉCOLE CANDIDATES ?



La commune s'engage à :

- **porter avec le PNR la dynamique de co-construction du projet**, et à impliquer toutes les parties prenantes, notamment les services techniques, l'équipe pédagogique, le service périscolaire, les parents d'élèves,...
- **définir une enveloppe budgétaire** allouée à la réalisation des travaux
- **réaliser les travaux de la cour dans les trois ans maximum** qui suivent la livraison de l'étude
- **communiquer auprès des habitants** sur les objectifs, les avancées du projet



L'école s'engage à :

- **participer activement aux temps de co-construction** du projet avec tous les acteurs impliqués
- **faire des parallèles entre le projet et les apprentissages** dans les classes
- **libérer des temps pour les animations pédagogiques** autour du projet de la cour
- **accueillir les ateliers de coconstruction** dans l'école

CALENDRIER

Les communes intéressées doivent se porter candidates **avant le 15 septembre 2026**. Il s'agit d'un dispositif pilote : **3 cours d'écoles seront choisis pour l'année 2026/2027**, mais ce dispositif sera amené à être reconduit en fonction de l'intérêt que les communes lui porteront.



POUR CANDIDATER

Un formulaire en ligne est à remplir, disponible sur le site du PNR :

<https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/parc-en-cours>

Pour tout renseignement : Marion DOUBRE - Chargée de mission
paysage /m.doubre@parc-naturel-chevreuse.fr / 01 30 47 62 26